

COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY

Séance du 2 juillet 2019

Le **2 juillet 2019 à 17h30**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Besse, sous la Présidence de M. Gérard BRUGIERE, Président.

Date de la convocation initiale : **13 juin 2019**. En l'absence de quorum à la séance initiale du 24 juin 2019, une 2^{ème} convocation a été adressée le **25 juin 2019**.

Nombre de conseillers : En exercice : **30** – Présents : **10** – Votants : **13**.

Présents : Gérard BRUGIERE, Président, Michel BABUT, Nicole BARGAIN, Éric BRUT, Joël CHARBONNEL, Pierre MARLET, Jacques PERRON, Annick RIBAL, Patrick SEBY, Henri VALETTE.

Excusés : Frédéric ECHAVIDRE, Jean-Michel FALGOUX, Patricia VERGNOL

Absents : Alphonse BELLONTE, Julien BRETON, Christophe CHALANCHE, Michel CLECH, Stéphane CREGUT, Elisabeth CROZET, Jean-François DUBOURG, Lionel GAY, Sébastien GOUTTEBEL, Etienne GUICHARD, Johan JACLARD, Jocelyne MANSANA, Loïc MESURE, Pascal MICHELIN, Pierre MOINS, Amandine RANC, Daniel ROUX

Pouvoirs : Frédéric ECHAVIDRE à Gérard BRUGIERE – Jean-Michel FALGOUX à Jacques PERRON – Patricia VERGNOL à Michel BABUT.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 juin 2019, le conseil d'administration a été à nouveau convoqué le 2 juillet 2019 à 17h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

ORDRE DU JOUR :

M. le Président annonce l'ordre du jour :

1. Régie Boutique : Nouveaux tarifs
2. Vente de nouvelles prestations de services
3. Remboursement Taxe de séjour
4. Personnel : création de postes saisonniers automne/hiver - modification poste cadreur monteur
5. Hébergements : modalités et tarifs de parution sur sancy.com + brochure 2020
6. Éditions OT SANCY : pistes d'évolution
7. Stratégie de communication locale
8. Questions et informations diverses

M. le Président précise que concernant la régie boutique, il n'y a pas de nouveaux tarifs à adopter et propose d'aborder directement le point 2 à l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 2019-07-02-01 - Ventes de nouvelles prestations de services

Sancy TV : Mise à disposition d'un player + licence de diffusion

L'Office de Tourisme dispose actuellement de 100 players et de 100 licences pour la diffusion de la Sancy TV, qui sont installés dans nos bureaux de tourisme et sur des lieux stratégiques en terme de fréquentation touristique définis dans le cadre du SADI.

Afin de répondre à de nouvelles demandes d'installation sur des lieux non stratégiques et qui engendreront des coûts supplémentaires pour l'Office de Tourisme, Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- D'adopter le principe de demander une participation financière au prestataire qui souhaite l'installation de la solution dans ses locaux,
- D'adopter le montant d'une redevance annuelle pour la mise à disposition du player et de la licence de diffusion pour Sancy TV. Le Président propose de fixer la redevance à 195 € HT/an.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, **à L'UNANIMITE**,

- Adopte le principe de demander une participation financière au prestataire qui souhaite l'installation de la solution dans ses locaux,
- Fixe la redevance annuelle pour la mise à disposition du player et de la licence de diffusion pour Sancy TV à 195 € HT/an.

Prestation de service de tournage/montage

En s'appuyant sur les compétences et en fonction des disponibilités de la personne salariée à l'Office de Tourisme en tant que cadreur/monteur, Monsieur le Président souhaiterait que l'Office de Tourisme propose des prestations de tournage et montage aux prestataires du Sancy qui en exprimeraient le besoin.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer le montant des prestations ainsi :

- ½ jour de tournage (3h) + livraison des rushs = 208.00 € HT
- Journée de tournage (6h) + livraison des rushs = 375.00 € HT
- Montage clip 0 à 30 secondes = 208 € HT
- Montage clip 31 secondes à 1 minute = 375.00 € HT

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise la vente de prestations de service de tournage/montage telles qu'exposées ci-dessus et adopte les tarifs des prestations proposées ci-dessus.

DELIBERATION N° 2019-07-02-02 - Remboursement taxe de séjour

M. le Président propose de rembourser la somme de 47.25 € (quarante-sept euros vingt-cinq centimes) à M. RETHORE Jean-Paul. Ce remboursement correspond à un trop payé de taxe de séjour.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise le remboursement de la somme de 47.25 € à M. RETHORE Jean-Paul.

Ce remboursement s'effectuera par l'émission d'une réduction du titre n° 166/2019.

DELIBERATION N° 2019-07-02-03 - Personnel : Création de postes saisonniers hiver 2019/2020

M. Le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les créations de postes saisonniers pour la prochaine saison hivernale 2019/2020 à savoir :

- **11 postes de conseillers touristiques - Echelon employé 1.1 à temps plein 35 heures hebdomadaires dont :**
 - 2 postes du 21/12/19 au 05/01/20
 - 2 postes du 08/02/20 au 08/03/20
 - 5 postes du 02/12/19 au 29/03/20
 - 2 postes du 02/12/19 au 03/05/20
- **2 postes de conseillers touristiques - Echelon employé 1.2 à temps plein 35 heures hebdomadaires du 02/12/19 au 30/08/20**
- **1 poste d'employé agence postale communale - Echelon employé 1.1 - Dates : du 16/12/19 au 03/05/20 - Durée : 16.25 heures hebdomadaires hors vacances (9h - 12h15) - 35.00 heures hebdomadaires pendant les vacances (9h-12h30 et 14h-17h30)**

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise les créations de postes saisonniers proposées ci-dessus.

DELIBERATION N° 2019-07-02-04 - Personnel : Modification poste cadreur-monteur

Le poste de cadreur-monteur en CDD adopté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mars 2019 prévoyait une durée de contrat de 4 mois soit du 02/05 au 31/08/2019.

Vu qu'il n'a été pourvu qu'à partir du 20/05, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser la prolongation du contrat jusqu'au 20/09/2019.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise la prolongation du poste de cadreur-monteur en CDD jusqu'au 20/09/2019.

DELIBERATION N° 2019-07-02-05 - Hébergements : modalités et tarifs de parution sur sancy.com et la brochure hébergements 2020

Les hébergeurs du Massif du Sancy peuvent souscrire des parutions pour leur(s) prestation(s) sur le site Internet sancy.com et dans la brochure Hébergements 2020.

M. le Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur les tarifs et modalités de parution sur les deux supports proposés en annexe.

Concernant l'option « outil création de site Internet Weebnb » M. le Président rappelle qu'actuellement une seule prestation est présentée par site Internet créé. Il propose d'autoriser la présentation de plusieurs prestations sur un même site. Le tarif présenté en annexe d'un montant de 100 € HT étant un tarif pour une seule prestation, M. le Président propose d'accorder une remise de 50 % à partir du 2^{ème} hébergement mentionné soit un tarif de 50 € HT par prestation supplémentaire mentionnée sur le site Internet créé par Weebnb.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, **à L'UNANIMITE,**

ADOpte :

- les tarifs et modalités de parution sur le site Internet et dans la brochure Hébergements 2020 proposés en annexe,

Autorise :

- la présentation de plusieurs prestations sur un même site Weebnb

- une remise de 50% à partir du 2^{ème} hébergement mentionné soit un tarif de 50 € HT par prestation supplémentaire mentionnée sur le site Internet créé par Weebnb.

Éditions OT SANCY : pistes d'évolution

Afin de travailler sur les pistes d'évolution proposées par le Comité de Pilotage de l'OT (réunion des techniciens) et pouvoir rédiger le prochain appel d'offres sur la conception des éditions de l'Office de Tourisme, le Directeur propose une réunion de travail composée des membres du Conseil d'Administration et des techniciens, le mardi 10 septembre 2019.

Stratégie de communication locale

Suite à la nouvelle affectation de la personne chargée de la commercialisation à l'OT (passée à la presse), une discussion est en cours avec les Directeurs des stations des Remontées Mécaniques du Mont-Dore et de Super Besse sur la stratégie de communication et de commercialisation commune ou indépendante pour chaque structure. Des pistes ont été évoquées qui doivent être affinées et validées :

- Mutualisation sur les campagnes de communication hiver à destination de certaines villes cibles à moins de 3h de route du Sancy,
- Les stations communiqueront individuellement sur l'Auvergne,
- Communication gérée par l'Office de Tourisme au niveau national et international.

Une réunion en présence des Présidents et Directeurs de chaque structure doit être organisée durant l'été.

Questions et informations diverses

Websérie SANCY

Les tournages sont en cours. 10 sujets ont été élaborés et programmés pour cet été/automne (3 sujet sur le patrimoine et 6 sur des activités de loisirs et 1 sujet sur les réserves naturelles).

Inauguration du MILDISS

M. SEBY fait part du questionnement de certains des adhérents du Club Hôteliers du rôle de l'Office de Tourisme dans l'invitation à la porte ouverte de l'hôtel Mildiss de Besse et de l'affichage du classement 4 étoiles de l'hôtel alors que le classement n'est pas officiel.

Le Directeur explique que :

-il y avait une forte demande de nombreux prestataires du Sancy de visiter ce nouvel hôtel, voire d'établir des relations de partenariat avec cet établissement. L'Office de Tourisme a donc proposé à l'hôtel de mettre en place une visite de découverte et de rencontre. Afin de satisfaire le plus grand nombre de personnes et pour ne pas transférer les fichiers adresses, c'est l'Office de Tourisme qui a utilisé son outil de newsletter pour envoyer l'invitation. Ce dispositif peut être

réitéré pour des prestations nouvelles qui ont une ampleur importante, par exemple pour la nouvelle tyrolienne, à venir, du Mont-Dore.

-concernant le classement 4 étoiles : il s'agit ici d'un hôtel neuf, avec un investissement important pour lequel toutes les obligations de classement sont prévues dès la construction. L'hôtel ne peut être audité qu'une fois terminé (dont une visite mystère), mais il a été décidé de communiquer sur le classement 4 étoiles dès son ouverture afin de valoriser l'offre, en sachant que la décision officielle devrait intervenir en fin d'été.

-le Directeur ajoute qu'un voyage de presse a été organisé en collaboration avec l'hôtel. Ce voyage de presse est organisé chaque année à cette période par l'Office de Tourisme. Dans cette édition, l'hôtel Mildiss a hébergé gratuitement les journalistes (2 nuits, petit déjeuner et un diner) et a pris en charge 50 % des billets de train. L'Office de Tourisme a complété le programme par des visites étendues au Sancy et a pris en charge les autres repas et le complément de transport. C'est un partenariat gagnant/gagnant que l'Office de Tourisme est prêt à réitérer avec d'autres partenaires qui le souhaitent et qui correspondraient à des demandes presse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Compte-rendu affiché le 24 juillet 2019